



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 avril 2025]

Date de la convocation

2 avril 2025

Date de mise en ligne

17 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 3

Votants : 30

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Martine BOISSIERE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Arnaud ELGOYHEN, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Antony MOUSSU

Absents : Elisa GILLET, Thomas DOMENECH, Thierry BODDI,

N° 037/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Sécurisation du pont du Château de l'Hom : demande de subvention

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des constatations de fragilités structurelles sur le Pont du Château de l'Hom, une série d'études et d'inspections géotechniques ont été réalisées depuis 2021. Les conclusions ont fait apparaître d'importants désordres et fragilités concernant l'ensemble de l'ouvrage (les culées, les voutes, les piliers) ainsi que des problèmes d'étanchéité.

Une étude a estimé la restauration complète du pont à environ 1 100 000 €.

Une première tranche de travaux est envisagée et concerne :

- La sécurisation des voutes 1 et 2 (au-dessus de la rue Côte du Tarn)
- Le confortement de la culée C5 (côté place Philadelphie Thomas)

Le montant estimatif de cette tranche est évalué à 123 065 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), et du Département du Tarn,
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	123 065 € HT
Etat (50 %)	61 532 €
Département du Tarn (15 %)	18 460 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	43 073 €

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le concours financier mentionné ci-dessus,

ADOpte le plan de financement détaillé plus haut,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 16 avril 2025